



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للترربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

ED-11/HLG-EFA/2

Jomtien , Mars 2011

Original: Anglais



Dixième réunion du Groupe de haut niveau sur l'Éducation pour tous (EPT)

22-24 mars 2011

Jomtien, Thaïlande

DECLARATION DE JOMTIEN

**Dixième réunion du Groupe de haut niveau
sur l'Éducation pour tous (EPT)
Jomtien, Thaïlande
22-24 mars 2011**

DECLARATION DE JOMTIEN

1. Nous, Ministres, dirigeants d'organisations multilatérales et bilatérales et représentants de haut niveau d'organisations de la société civile et du secteur privé, nous sommes réunis à l'initiative de la Directrice générale de l'UNESCO à Jomtien, Thaïlande, du 22 au 24 mars 2011 à l'occasion de la dixième réunion du Groupe de haut niveau sur l'Éducation pour tous (EPT). Nous sommes profondément reconnaissants au Gouvernement thaïlandais pour sa chaleureuse hospitalité. Nous tenons aussi à exprimer notre sincère sympathie à tous ceux qui ont subi les effets du séisme, du tsunami et de la catastrophe nucléaire récemment survenus au Japon.
2. Moins de quatre ans nous séparent de l'échéance de 2015. Si la tendance actuelle se poursuit, nous risquons de ne pas atteindre les objectifs de l'EPT – et même de rester très loin de la plupart. En 2008, 67 millions d'enfants n'étaient pas scolarisés et 17 % de la population adulte du monde était dépourvue de compétences de base en matière d'alphabétisme. Nous demandons que soient pris d'urgence des engagements forts – aux niveaux national, régional et mondial – en faveur de la réalisation de tous les objectifs de l'EPT et d'une mise en œuvre intégrale du droit à l'éducation.
3. Les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de l'EPT sont inégaux – qu'il s'agisse des pays ou des objectifs eux-mêmes. Des progrès remarquables ont été obtenus dans la scolarisation à l'école primaire ; de nombreux pays ont de bonnes chances de réaliser l'enseignement primaire universel. Cependant, les progrès accomplis en ce qui concerne les autres objectifs, notamment l'éducation et la protection de la petite enfance, l'apprentissage des jeunes et des adultes ainsi que la qualité de l'éducation, sont beaucoup plus modestes. Les enfants, les jeunes et les adultes ont besoin d'acquérir les valeurs, les connaissances et les compétences nécessaires pour faire face aux défis d'aujourd'hui et de demain, particulièrement en ce temps de crise mondiale. Nous sommes fermement convaincus que les systèmes éducatifs doivent favoriser l'apprentissage tout au long de la vie dès les premières années et durant tout l'âge adulte en ménageant des transitions sans heurts du foyer familial à l'école et ensuite vers les niveaux d'enseignement supérieurs, ainsi que de l'école au monde du travail.
4. L'accès à l'éducation et la qualité de l'éducation sont intimement liés et nous soulignons qu'il ne faut pas sacrifier l'un ou l'une pour l'autre. Les deux doivent être simultanément assurés pour que les apprenants apprennent réellement dans tous les contextes éducatifs, formels comme non formels. Il faut que les programmes d'enseignement répondent aux besoins des apprenants et à leur diversité, et il y a lieu de mettre en place des systèmes permettant de suivre et de mesurer les résultats d'apprentissage. Il est besoin d'explorer des formes supplémentaires de prestation des services éducatifs telles que les TIC. L'enseignement supérieur et la recherche jouent un rôle crucial dans l'amélioration de la qualité de l'éducation. Des enseignants qualifiés, bien pourvus en ressources et motivés, en nombre suffisant, sont essentiels pour garantir l'accès comme la qualité. Nous invitons instamment les gouvernements à prendre l'initiative de processus stratégiques et participatifs visant à élaborer des cadres législatifs et à mettre en œuvre des politiques nationales de soutien global aux enseignants par la formation, le perfectionnement professionnel et des conditions de travail propres à leur permettre de fournir un enseignement et un apprentissage de qualité.
5. Garantir l'équité dans l'éducation est un autre défi qu'il nous faut relever. Les progrès vers l'EPT sont bloqués par les inégalités dues à différents types de désavantages et de discrimination associés au sexe, au revenu, au lieu de résidence, à la nationalité, au handicap, à la langue, à la race et à l'appartenance ethnique. Les femmes et les filles restent confrontées à des obstacles majeurs : en 2008, près des deux tiers des 796

adultes dépourvus de compétences de base en matière d'alphabétisme étaient des femmes. Les stéréotypes et les disparités liés au genre, en particulier dans l'enseignement secondaire, reproduisent les injustices sociales et économiques et affaiblissent de manière disproportionnée à la fois les capacités de gain des filles dans le cadre d'un travail salarié et les progrès de leur pays dans les domaines de la santé et de l'éducation. De plus, les mariages précoces, le VIH/SIDA et la persistance du travail des enfants empêchent les pays d'atteindre les objectifs de l'EPT. Nous nous engageons à renforcer les mesures efficaces telles que les transferts en espèces et les repas scolaires, à explorer les approches innovantes des programmes de protection sociale et à mobiliser des ressources à cette fin.

6. Nous invitons instamment les gouvernements, responsables au premier chef, avec l'appui des parlementaires, à allouer au moins 6 % du PNB et/ou au moins 20 % des dépenses publiques à l'éducation, et à garantir une utilisation économiquement efficace des ressources, conformément à la Déclaration d'Addis-Abeba. Nous appelons la communauté internationale à tenir ses engagements politiques et financiers, y compris la reconstitution des ressources de l'Initiative de mise en œuvre accélérée (IMOA), et à combler le déficit de financement estimé à 16 milliards de dollars des États-Unis afin d'atteindre les objectifs centraux de l'EPT dans les pays à faible revenu.

7. Nous ne pouvons plus fermer les yeux sur l'urgente nécessité de protéger l'éducation dans les pays en proie à un conflit ou victimes de catastrophes. Les écoles servent de cibles aux combattants et les écoliers, surtout les filles, ainsi que les enseignantes sont particulièrement vulnérables dans les situations violentes de conflit. Il faut des systèmes plus efficaces de suivi des violations des droits de l'homme touchant l'éducation. L'éducation peut aussi jouer un rôle important dans la construction de la paix dans les contextes fragiles lorsqu'elle inculque la tolérance et le respect mutuel. Nous appelons donc la communauté internationale à soutenir l'éducation dans les situations de conflit et les contextes fragiles en tant que faisant partie intégrante de l'assistance humanitaire et de la reconstruction, et à lui donner une priorité nettement supérieure dans les demandes de financement et la fourniture des services.

8. La participation de la société civile et des autres parties prenantes, dont les jeunes, dans la prise des décisions et dans le suivi de la mise en œuvre du droit à l'éducation doit être encouragée et renforcée à tous les niveaux, y compris localement. Les organisations de la société civile doivent être considérées comme des acteurs sociaux légitimes, étant donné que la participation sociale est un droit en soi et qu'elle est reconnue comme telle par les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.

9. Il est suffisamment établi qu'investir dans l'éducation conduit au développement durable et promeut la sécurité humaine. La centralité de l'éducation dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) devrait être pleinement reconnue. Les connaissances et les compétences que les individus acquièrent grâce à l'éducation les autonomisent et développent leurs possibilités, ce qui peut les faire sortir de la pauvreté. Les avantages d'une éducation de qualité comprennent une meilleure santé, une participation civique plus active à la construction de sociétés démocratiques, une plus grande sensibilisation à l'environnement et une productivité supérieure, entre autres. Plus de 60 ans sont passés depuis que la Déclaration universelle des droits de l'homme a proclamé que l'enseignement élémentaire doit être gratuit et obligatoire. Il nous incombe individuellement et collectivement de faire bénéficier de ce droit fondamental de la personne humaine les filles et les garçons ainsi que les femmes et les hommes partout dans le monde.

10. La communauté internationale doit rechercher l'harmonisation de la collaboration et de nouveaux partenariats, y compris la coopération Sud-Sud et Sud-Nord-Sud, des partenariats avec le secteur privé et la société civile, ainsi que des financements innovants pour une éducation incluant les marginalisés. Nous demandons à l'UNESCO de poursuivre sa réforme visant à accroître l'efficacité de la coordination de l'EPT conjointement avec les autres agences initiatrices de l'EPT.

11. Ici, à Jomtien, où les délégués de 155 pays ont adopté la Déclaration mondiale sur l'EPT il y a un peu plus de 20 ans, nous réaffirmons notre engagement à atteindre les objectifs de l'EPT. Unissons maintenant nos efforts et accélérons notre marche vers ce but.